

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 22 MAI 2024

L'AN 2024, le 22 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président,
MM. CREMONT, LIEZ ET MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.
Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. BASSET, ROBERT, SIMONNOT et
TOMBOIS, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**EVOLUTION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS SUR L' ILOT
URBAIN « FERNAND CHRIST » - LANCEMENT DE NOUVELLES CONSULTATIONS DE
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Le 27 Janvier 2021, le bureau a validé le lancement d'une étude de faisabilité pour la construction de 35 logements locatifs, d'un local d'activité d'environ 350 m² ainsi que d'un équipement à l'usage de l'OPH de l'Aisne (archives et salle de réunion pour le Conseil d'administration) sur le site Fernand Christ.

Deux consultations de maîtrise d'œuvre ont été engagées dans ce cadre avec :

- La construction de 24 logements locatifs collectifs, semi-collectifs et d'un local d'activité d'environ 350 m²
- Construction de 11 logements locatifs individuels et un bâtiment ERP d'environ 200 m² biosourcé.

La première consultation reste en cohérence avec le programme initial ; le local commercial (ERP) n'ayant pas trouvé preneur, des logements viendront se substituer pour une surface bâtie similaire (programme 24 logements + local = 1742 m² - projet 30 logements = 1745 m²).

La seconde consultation ne correspond plus aux attentes de l'OPH :

- Les logements et l'équipement doivent être traités séparément
- Le nombre de logements et leur principe de fonctionnement (plain-pied) est devenu incertain au regard des adaptations nécessaires pour préserver les cèdres du site (voie en impasse)
- Le bâtiment ERP est passé d'un projet de plain-pied à un projet en R+2.

Compte tenu de ces évolutions, les contrats de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique et Coordination de sécurité) passés sur ce second projet en 2022 ne peuvent être maintenus.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Bureau de :

- mettre fin aux anciens contrats de prestations intellectuelles relatifs à la construction de 11 logements et à un ERP de 200 m² biosourcé,
- procéder au bilan des prestations engagées dans leur cadre et de régler les honoraires restant éventuellement dus,
- lancer de nouvelles consultations de prestations intellectuelles pour l'engagement des études relatives à la construction d'environ 8 logements individuels,
- passer les nouveaux contrats de maîtrise d'œuvre et commandes diverses pour cette opération,
- et d'autoriser le Directeur Général à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution du montage de cette opération.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

